

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les commandes adressées à la Société NANOVIA (NANOVIA) par ses clients professionnels (le « Client »), dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Elles prévalent sur toute autre condition de vente ou d'achat, ce que le Client reconnaît et accepte expressément, sauf accord préalable, exprès et écrit de la Société NANOVIA. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à chacune des clauses.

Les Conditions Générales de Vente constituant le socle des négociations commerciales, toute condition figurant dans les documents contractuels du Client et qui irait à l'encontre des présentes sera réputée non écrite.

La Société NANOVIA se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Les Conditions Générales de Vente seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

### **I - DEFINITIONS**

#### **1 – Produits NANOVIA**

Par « Produits NANOVIA », on entend tous les produits élaborés et/ou vendus par la Société NANOVIA, ou l'une des Sociétés faisant partie du même groupe.

#### **2 – Réception**

Par « Réception », on entend la remise matérielle ou juridique des produits au client de la Société NANOVIA.

### **II - CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente des Produits NANOVIA.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par la Société NANOVIA. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition du Client.

Dans le cas de réponse de la Société NANOVIA à un appel d'offre du Client, la vente est réputée conclue, sauf dispositions particulières contraires, à la date de réception des commandes passées pour l'exécution de l'appel d'offre.

### **III – PRODUITS**

Les Produits commercialisés par la Société NANOVIA sont conformes aux normes légales et réglementaires applicables. Les caractéristiques techniques des Produits livrés sont communiquées au Client sur simple demande.

Les Produits livrés sont conformes aux caractéristiques contractuellement convenues entre la Société NANOVIA et le Client.

Les modules de livraison (bacs, palettes, containers...) restent la propriété de la Société NANOVIA et doivent être restitués au transporteur, aux frais et risques du Client. En l'absence de restitution, la valeur des modules de livraison sera facturée au Client sur la base de la valeur à neuf.

### **IV - COMMANDE**

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit ou communiquée par télécopie ou courrier électronique à la Société NANOVIA.

L'acceptation de la commande par la Société NANOVIA résulte de l'envoi d'un accusé de réception de commande ou de la facture.

Toute commande acceptée est réputée ferme et définitive et ne peut être modifiée ou rétractée sans l'accord préalable et exprès de la Société NANOVIA.

### **V - PRIX**

Sauf conditions particulières propres à la vente ou énoncées ci-après, les prix des Produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande.

Ces prix sont fermes et définitifs.

Ils sont exprimés nets, transport non compris, emballage compris, hors taxes sur la base des tarifs communiqués au Client.

Tout impôt, taxe, droit de douane à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

De même, les sommes exposées pour obtenir tout certificat ou autorisation nécessaire pour exporter

les Produits NANOVIA ou les faire transiter par un pays tiers sont à la charge du Client.

### **VI - LIVRAISON**

#### **1 Modalités**

A défaut de précision, la livraison s'opère par la remise des Produits au Client ou à toute personne désignée par lui à l'établissement de la Société NANOVIA, selon les modalités EX-WORKS (INCOTERMS 2010).

#### **2 Délais**

Le Client s'engage à prendre livraison le jour convenu.

A défaut, la Société NANOVIA pourra considérer que la commande est annulée et que la vente est unilatéralement résiliée par le Client, avec obligation pour celui-ci de régler à la Société NANOVIA une indemnité égale au prix de la commande en cause.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie.

Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue, indemnité ni annulation des commandes en cours.

Toutefois, en cas de dépassement du délai de livraison annoncé par la Société NANOVIA de plus de 45 jours, le Client pourra procéder à l'annulation de la partie de la commande concernée par le retard.

#### **3 Risques**

Les risques du bien commandé sont supportés par le Client à compter de ladite livraison.

### **VII – TRANSPORT ET STOCKAGE**

Sauf clauses contraires, les Produits voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquants de faire toutes réserves ou d'exercer tout recours auprès du transporteur responsable.

### **VIII - RECEPTION**

La conformité des Produits, leur nombre et leur état doivent impérativement être vérifiées à la réception.

Les réserves et réclamations doivent être formulées par écrit à la réception des Produits, et confirmées, dans un délai de 24 heures, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec tous les éléments factuels nécessaires à l'instruction de la réclamation, les n° de lots concernés et des photographies des produits.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée à l'issue du délai précité. Les Produits ne pourront plus être ni repris ni échangés.

Aucun retour ne sera accepté sans accord préalable et exprès de la Société NANOVIA.

Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du Client.

En cas de retour accepté, les Produits seront remplacés par des Produits identiques ou remboursés par l'établissement d'un avoir, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

### **IX – GARANTIE**

Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code civil.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par un accident extérieur ou une modification du Produit non prévue ni spécifiée par la Société NANOVIA.

### **X – FACTURATION**

La Société NANOVIA adresse, dès réception de la commande, une facture.

Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le prix est payable à la date d'émission de la facture, net et sans escompte.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales à trois fois le taux directeur (taux Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier ou au 1<sup>er</sup> juillet selon la date de la commande, majoré de 10 points, seront appliquées à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit redevable, outre des pénalités de retard, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Tout paiement s'impute sur les sommes dues, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

En cas de retard de paiement, la Société NANOVIA pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

A défaut de paiement du prix à l'échéance, la Société NANOVIA pourra de plein droit, résoudre la vente, 8 jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts susceptibles d'être demandés.

### **XI – RESERVE DE PROPRIETE**

Les Produits sont vendus sous réserve de propriété. La Société NANOVIA conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par le Client.

En cas de défaut de paiement à son échéance, la Société NANOVIA pourra revendiquer les Produits et résilier la vente, comme précisé ci-dessus.

Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme des paiements qu'à compter de l'encaissement effectif de la provision.

Jusqu'à cette date, la clause de réserve de propriété conserve son plein effet.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des Produits vendus.

Le Client s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des Produits par la Société NANOVIA, à ne pas transformer ni incorporer lesdits Produits, ni à les revendre ou les mettre en gage.

### **XII – RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Société NANOVIA est limitée aux dommages directs, à l'exclusion de tous dommages indirects en ce compris les pertes de profit ou de chiffre d'affaire, et au montant du Produit objet de la mise en jeu de la responsabilité.

### **XIII – BONNE FOI**

Le Client s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de la Société NANOVIA, comme un partenaire loyal et de bonne foi, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de cette dernière, tout différend ou toute difficulté qu'il pourrait rencontrer et relatifs à la vente des Produits.

Le Client s'engage notamment à respecter la réglementation applicable, ainsi que, le cas échéant, les règles en usage dans la profession.

### **XIV – DISPOSITIONS DIVERSES**

Si l'une quelconque des conditions générales devait être déclarée inapplicable ou invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions de ces conditions générales.

Le fait que la Société NANOVIA ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation de sa part à se prévaloir ultérieurement desdites dispositions.

### **XV – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi française.

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ventes de Produits seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de SAINT-BRIEUC.